

Compte-rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal du 2 juillet 2007

Nombre de membres :		Date de la convocation	: 25 juin 2007
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 26 juin 2007
- en exercice	: 16		
- qui ont pris part à la délibération	: 14		

Présents : Mesdames CALIXTE, CHARRE, COURTIAL, DELARBRE, LADREYT,
Messieurs GAMONET, GARNIER, GREVE, JARJAT, MAISONNIAC, REYNE, RISSON,
ROSTAIND et VACHER,

Absent : Messieurs BAETENS et SEVENIER,

Secrétaire de séance : Madame CHARRE

Le lundi deux juillet deux mille sept à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAISONNIAC, Maire.

1. Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Il s'agit des décisions :

- de modifier les tarifs de location du Centre Louis Nodon,
- d'octroyer une remise de 500 € à Monsieur David ANDRE sur la location du snack au titre de l'année 2005.
- de ne pas exercer le droit de préemption de la Commune sur les parcelles référencées au cadastre :
 - AL 200,
 - AM 298,
 - AP 289, 292, 293,
 - AR 149, 598, 599,
 - AZ 14, 333.

Le Conseil Municipal en prend acte.

2. Tirage au sort des jurys d'assises

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au tirage au sort des jurés d'assises. Pour la Commune de Vernoux-en-Vivarais, il convient de désigner six personnes.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée l'arrêté préfectoral n°2007.145.7 du 25 mai 2007 ainsi que les articles 255, 256 et 257 du Code de Procédure Pénale.

Le tirage au sort se fait à partir de la liste générale des électeurs : le premier tirage indique le numéro de la page, le second, le numéro de la ligne.

Ont été ainsi désignés :

1. M. Robert VACHER,
2. M. Michel MOULIN,
3. Mme Françoise JOURDAN,
4. M. Hervé CROUZET,
5. M. Wielfried RIVALLAND,
6. M. Jean-Luc BOUCHET.

3. Emplois saisonniers

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier sa délibération n°07-39 du 26 mars 2007 relative aux emplois saisonniers pour l'année 2007.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie les dates :

- de prise de fonction des deux surveillants de baignade afin qu'ils puissent débuter le 6 juillet et non le 7 ;
- de fin de contrat des adjoints techniques afin qu'ils puissent terminer le 2 septembre au lieu du 26 août pour les deux premiers et du 18 août pour le dernier.

4. Attribution de subventions des associations

Avant de donner la parole à Monsieur GREVE, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°8 du 19 janvier 2007.

Le Conseil Municipal avait :

- décidé de ne pas attribuer de nouvelle subvention à l'école élémentaire publique pour l'année scolaire 2006/2007,
- accepte de revoir sa position si toutes les communes qui ne disposent pas d'école, versent à l'école élémentaire, une subvention de 12,82 euros par enfant domicilié sur leur territoire pour le financement du projet « la calligraphie ».

La directrice de l'école a fait savoir à la municipalité que les communes concernées ont accepté de participer au financement du projet.

Monsieur le maire demande au conseil municipal s'il souhaite revoir sa position. Pour mémoire, 78 enfants sont concernés.

Par ailleurs, l'école de la Présentation de Marie sollicite une subvention pour son voyage de fin d'année (41 enfants sont domiciliés sur la Commune) et l'école maternelle publique demande le remboursement d'un achat de fleurs pour un montant de 150,00 euros.

Enfin, Monsieur le Maire propose de verser la subvention de fonctionnement à l'Ecole de la Présentation de Marie, toujours sur la même base de calcul : coût moyen d'un élève des écoles maternelle et primaire publiques de la Commune multiplié par le nombre d'élèves inscrit à l'école de La Présentation de Marie.

Monsieur GREVE présente le tableau de proposition de subvention établi par la Commission Sport et Association.

Monsieur GREVE précise que l'ASV voit sa subvention habituelle réduite de 1.000,00 euros compte tenu des mauvais résultats de l'équipe senior. En revanche, la subvention attribuée auparavant à l'ESV est accordée à l'ASV pour son école de foot et pour son équipe féminine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue :

- aux associations, les subventions telles qu'elles figurent sur le tableau annexé à la présente,
- à l'école élémentaire publique pour son voyage scolaire, auquel ont participé 78 enfants de la Commune, une subvention de mille euros (1.000,00 €),
- à l'école de La Présentation de Marie, pour son voyage scolaire, auquel ont participé 41 enfants de la Commune une subvention de cinq cent vingt six euros (526,00 €),
- à l'école maternelle publique, une subvention de cent cinquante euros (150,00 €) pour le fleurissement de la cour,

- à l'école de la Présentation de Marie pour l'année scolaire 2006/2007, une participation à ses frais de fonctionnement de quarante mille trente trois euros et cinquante centimes (40.033,50 €) calculée sur la base de 81 élèves x 494,24 € (coût moyen par élève des écoles maternelle et élémentaire publiques),
- une subvention à l'Office de Tourisme d'un montant de vingt trois mille quatre cent soixante quatorze euros (23.474,00 €) correspondant à la subvention prévue dans la convention régissant les relations entre la Commune et l'Association, déduction faite des frais avancés par la Commune pour le loyer du 1^{er} semestre 2007 et l'électricité. A l'avenir, l'Office de Tourisme percevra l'intégralité des sommes prévues par ladite convention mais paiera un loyer à la Commune pour l'utilisation de ses nouveaux locaux.

5. Subvention d'amélioration de l'habitat

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°05-135 du 18 novembre 2005, le Conseil Municipal a voté un taux de subvention communal complémentaire de cinq pour cent au profit des dossiers subventionnés par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat dans le cadre du Programme d'Intérêt Général.

Le Centre d'Amélioration du Logement de l'Ardèche chargé du montage des dossiers présente deux demandes de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accorde une subvention de :
 - 8.843,60 € à la SCI CAMAROCEL pour l'aménagement de trois logements conventionnés,
 - 3.242,05 € à la Madame Huguette VIAZAC pour l'aménagement d'un logement conventionné,
- précise que :
 - la Commune se réserve le droit de réviser le montant de l'aide, en fonction de la décision définitive de la commission ANAH,
 - la subvention sera versée aux bénéficiaires à l'issue des travaux, après réception des factures et vérification de la conformité du projet.

6. Eveil Musical

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition du Département de l'Ardèche pour la reconduction de la convention « *Eveil musical à l'école pour l'année 2007-2008* ».

La participation communale est estimée à 4.148 euros. La participation du Département est plafonnée à 1.900 euros.

Monsieur le Maire propose de reconduire le partenariat avec le Département de l'Ardèche pour l'éveil musical de l'année scolaire 2006/2007.

Monsieur le Maire rappelle les clauses de ce partenariat :

- 6 classes :
 - Grande section de l'école maternelle publique,
 - CP, CE et CM de l'école élémentaire publique,
 - GS/CP, CE et CM de l'école de la Présentation de Marie ;
- 15 séances par classe qui s'étaleront de septembre 2007 à juin 2008,
- 864 euros par classe soit un coût total de 6.048 euros,
 - 4.148 euros à la charge de la Commune de Vernoux-en-Vivarais,
 - 1.900 euros à la charge du Département de l'Ardèche.

Monsieur le Maire estime que l'éveil musical est très important pour les enfants et qu'il faudrait reconduire ce partenariat même si le coût pour la Commune est chaque année plus élevé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- signer une convention avec le Département de l'Ardèche pour l'éveil musical de l'année scolaire 2007/2008,
- verser au Département de l'Ardèche, une participation de quatre mille cent quarante huit euros.

7. Carte d'hôte 2007

Monsieur le Maire explique que l'Office de Tourisme du Pays de Vernoux s'engage à renouveler *la carte d'hôte* pour l'année 2007.

L'accès à la piscine municipale fait partie des activités à tarif réduit que souhaite proposer l'Office de Tourisme du Pays de Vernoux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Office de Tourisme du Pays de Vernoux pour sa participation à la carte d'hôte 2007

8. Inforoutes de l'Ardèche

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune peut acheter du matériel par l'intermédiaire du SMVU des Inforoutes de l'Ardèche.

Au préalable, il convient de signer une convention d'acquisition de matériel avec le syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le principe d'acquisition de matériels informatiques par l'intermédiaire du SMVU des Inforoutes de l'Ardèche,
- autorise la signature d'une convention d'acquisition de matériel.

9. Indemnités de gestion du receveur municipal pour l'année 2006.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'indemnité de Monsieur le Trésorier de Vernoux-en-Vivarais au titre de l'exercice 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le paiement à Monsieur Michel VERNET, trésorier de la Commune, d'une indemnité, au titre de l'exercice 2006, d'un montant brut de six cent cinquante trois euros et quarante sept centimes (653,47 €).

10. Travaux d'étanchéité de la dalle de la bibliothèque

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la municipalité et la SCI COURTIAL ont trouvé un terrain d'entente pour permettre l'isolation de la dalle qui couvre la future bibliothèque.

La SCI accepte de reverser à la Commune, la moitié du montant hors taxe des travaux.

Les travaux d'un montant de 5.643,93 euros hors taxe ont été réalisés par l'entreprise Réno-Batim.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la participation de la SCI COURTIAL aux travaux d'isolation de la dalle qui couvre la future bibliothèque pour un montant de deux mille huit cent vingt et un euros et quatre vingt dix sept centimes (2.821,97 €).

11. Mise à disposition d'un agent du SICTOMSED auprès de la Commune

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention de mise à disposition d'Albert BOURLIOUX, adjoint technique du SICTOMSED auprès de la Commune, en complément de son temps de travail actuel. La Commune a des besoins ponctuels, notamment la préparation de la fête du 15 août 2007.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition du SICTOMSED, un adjoint technique communal pour remplacer Albert BOURLIOUX dans ses différentes absences.

Monsieur GAMONET, adjoint aux travaux explique qu'en période estivale, compte tenu des congés annuels et du surplus de travail, il n'est guère possible de détacher du personnel, bien au contraire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le SICTOMSED pour la mise à disposition de Monsieur Albert BOURLIOUX.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.